



Fédération Française de Gymnastique
Fondée le 23 septembre 1973, régie par la loi n° 83-633 du 26 juillet 1983

ENTRÉES PAYANTES AUX COMPÉTITIONS DE ZONE

GRATUITÉ :

- pour les moins de 14 ans
- pour tous les licenciés FFG (sur présentation du justificatif, que chacun peut imprimer individuellement ou par le club).

La principale activité des structures déconcentrées, Comités Départementaux, Comités Régionaux, Zone, au service de nos adhérents gymnastes, est « les compétitions ». C'est ce qui nous, vous, motive le plus.

Elles doivent être organisées dans des conditions de sécurité et de confort proche des finales nationales. Pour répondre positivement à ces exigences, nous nous appuyons sur des clubs candidats à ces organisations ; sans eux nous ne pourrions pas répondre, ni assumer nos obligations et nos devoirs envers les pratiquants.

Les clubs organisateurs, de moins en moins nombreux, doivent respecter un **cahier des charges** imposé par la structure maître d'œuvre qui leur impose certaines contraintes et exigences, par exemple : la salle suffisamment grande avec des gradins, matériel répondant aux normes de sécurité et également aux normes imposées par la FFG.

Peu de clubs peuvent répondre à ces exigences, d'autres sont obligés de louer et de payer le transport, mobiliser une équipe importante, pour transporter, installer, ranger, ramener au club prêteur. Tout cela a un certain coût, que le club seul ne peut pas assumer (Exemple : location d'un plateau de compétition entre 3 et 5.000 €).

Les structures déconcentrées ont de moins en moins d'argent pour couvrir le coût de ces locations. C'est pour cela que nous avons, en accord avec les départements et régions, proposé des entrées payantes (bons de soutien) afin que les clubs organisateurs puissent rentrer dans leurs frais.

75% de la recette va au club organisateur,

25% va à la Zone. La mutualisation des moyens nous permet de financer et aider les compétitions dans les disciplines déficitaires comme le Trampoline, le Tumbling, la Gymnastique Acrobatique, la Gymnastique Artistique Masculine ou l'Aérobic.

Hormis les frais liés au matériel, il nous faut aussi assurer les indemnités des juges convoqués, offrir à tous des sandwiches et des boissons, voire offrir le repas le cas échéant.

La liste des obligations est longue, le club organisateur doit aussi mobiliser une équipe de 20-25 personnes pendant les 3 jours de compétition et encore en amont, être capable d'assurer la logistique, le secrétariat, les contacts avec les responsables régionaux, départementaux ou zone.

DAZ
DRABCZYK Stanislas

DTZ
CALLON Corinne